



Communauté d'Agglomération du Calais  
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX  
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –  
E-Mail : info@agglo-calais.fr

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 25 JUIN 2015  
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

**la séance est ouverte à 18 h 30**

*L'an deux Mil quinze, le jeudi 25 juin, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Calais s'est réuni en Mairie de Calais sous la présidence de Madame Natacha BOUCHART, sur la convocation qui lui avait été adressée le vendredi 19 juin 2015.*

**Secrétaire de Séance** : Monsieur Michel HAMY

**PRESENTS :**

Pour Calais :

Monsieur Emmanuel AGIUS – Madame Patricia BASSET – Madame Malika BOUAZZI – Madame Natacha BOUCHART – Monsieur Yann CAPET – Madame Jacqueline DEWET – Madame Michèle DUCLOY – Monsieur Gérard GRENAT – Monsieur Jacky HENIN – Madame Nicole HEUX – Monsieur Jean-Marc LEROY – Madame Caroline MATRAT – Monsieur Philippe MIGNONET – Madame Maité MULOT-FRISCOURT – Monsieur Pascal PESTRE – Madame Sylviane PETIT – Madame Virginie QUENEZ – Monsieur Laurent ROUSSEL – Madame Françoise VERNALDE – Monsieur Henri WAROCZYK – Madame Muriel WULVERYCK

Pour Coquelles :

Monsieur Guy BEGUE – Madame Dominique DESCAMPS – Monsieur Michel HAMY – Madame Marie-Noëlle HUCHON – Monsieur Martial STOUP

Pour Coulogne :

Monsieur Philippe ANOT – Madame Katia CAPON-HOCHART – Monsieur Alain FAUQUET – Monsieur Dominique LEGRAND – Madame Annick LOST – Madame Chantal POTIER

Pour Marck :

Monsieur Régis BIOUSSE – Monsieur William BOUCHEL – Monsieur Pierre-Henri DUMONT – Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE – Monsieur Bernard EMILE – Madame Annette WACHEUX

Pour Sangatte :

Monsieur Guy ALLEMAND – Madame Jeannette BANCQUART – Madame Ghislaine DUCLOY – HUYGHES – Monsieur Henrique RAMOS – Monsieur Jean-Pierre ROBBE – Monsieur Philippe VERON



Communauté d'Agglomération du Calaisis  
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX  
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –  
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

**EXCUSES :**

Monsieur Patrice CAMBRAYE excusé pouvoir à Monsieur Gérard GRENAT – Madame Isabelle JAMPY excusée pouvoir à Monsieur Régis BIOUSSE – Madame Joëlle LANNOY excusée pouvoir à Monsieur Philippe MIGNONET – Monsieur Raymond LEFEBVRE excusée pouvoir à Monsieur Pierre-Henri DUMONT – Monsieur Bernard LELIEVRE excusé pouvoir à Madame Michèle DUCLOY – Monsieur Fabrice MARTIN excusé pouvoir à Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE

**ABSENTS :**

Monsieur Philippe BLET – Monsieur Henry-Christian SEREDNICKI

**LE CONSEIL :**

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** à engager une procédure d'appel d'offres ouverts à lots séparés en matière de dommages aux biens et responsabilité civile et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE** à signer ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, le marché avec le ou les prestataires retenus par la commission d'appel d'offres ainsi que de prendre toute décision relative à son exécution.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** à procéder à la mise en vente aux enchères d'un véhicule immatriculé BR-120-KC et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** à signer, ou, en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, toutes pièces et documents à cette fin.

**DECIDE, à l'unanimité,** de déclarer que les comptes de gestion pour l'exercice 2014 des différentes budgets dressés par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**APPROUVE, par 41 voix pour, 7 non participations et 2 abstentions,** le compte administratif de l'exercice 2014 ainsi que l'affectation des résultats de l'exercice 2014 au budget 2015, après les interventions de M. HENIN, M.ROUSSEL, MME MATRAT, les réponses de M. HAMY, Vice-Présidents au Finances et de MME LA PRESIDENTE.

**ADOpte, par 41 voix pour, 7 non participations et 2 abstentions,** l'affectation définitive des résultats 2014 du budget principal et des budgets annexes.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** à recruter des contractuels dans le cadre des besoins saisonniers et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer les contrats à intervenir.



Communauté d'Agglomération du Calaisis  
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX  
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –  
E-Mail : info@agglo-calaisis.fr

**VALIDE, à l'unanimité**, la demande de renouvellement de l'agrément pour le service Archéologie de Cap Calaisis pour la réalisation de l'ensemble des diagnostics qui seront prescrits sur le territoire administratif de la collectivité et pour les fouilles préventives en contexte urbain et rural pour les périodes allant de la protohistoire à l'époque contemporaine, et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, à accomplir et faire accomplir toutes les formalités en vue de constituer et déposer le dossier de demande d'agrément auprès du ministère de la culture et de la communication et celui de la recherche.

**DECIDE, à l'unanimité**, de faire réaliser le diagnostic sur le site du Quai du Commerce (ancien hôpital) à Calais par le service archéologique de Cap Calaisis et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention entre la Ville de Calais et la Communauté d'agglomération Cap Calaisis.

**DECIDE, à l'unanimité**, de faire prendre en charge les moyens mécaniques nécessaires à la réalisation du diagnostic archéologique sur l'aménagement du site Quai du Commerce (ancien hôpital) à Calais par la Ville de Calais et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention financière concernant le remboursement des moyens mécaniques par la Ville de Calais.

**AUTORISE, à l'unanimité**, la cession des parcelles cadastrées AL 7pp, 8pp, 9pp et 10pp et CN 1pp, 2pp, 3pp, 5pp, 7pp, 12pp, 13pp, 14pp et 16pp, soit une emprise totale d'environ 57 153 m<sup>2</sup>, à la société CARGO BEAMER, pour un prix de vente, établi à 1 428 825 euros HT, et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération.

**DECIDE, à l'unanimité**, de rapporter la délibération DE9 du 19 décembre 2013, et **AUTORISE** la cession des parcelles cadastrées CI 252 (98 m<sup>2</sup>), CI 225 (667 m<sup>2</sup>) et CI 257 (1 252 m<sup>2</sup>), soit une emprise totale d'environ 2 027 m<sup>2</sup> pour un montant global d'un euro, hors droits et frais de notaire, **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents, à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération.

**DECIDE, à l'unanimité**, d'autoriser la vente par TERRITOIRES 62 des parcelles de terrain cadastrées CL348 et 355 et CS457, 462, 465, 468, 471, 474, 477, 480, 482, 484 et 486, représentant une emprise totale de 14 890 m<sup>2</sup>, à la SCI LES OYATS pour un prix de vente, établi à 506 260 euros HT et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE**, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer tous les actes relatifs à la formalisation de cette opération.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE**, à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'avenant n°1 à la convention OCTEVA et tout document nécessaire à sa bonne exécution.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE**, à signer, ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, l'avenant n°1 à la convention SARDELEC.

**APPROUVE par 41 voix pour, 7 non participations, 2 abstentions** le rapport annuel 2014 sur la qualité et le prix de l'assainissement, après intervention de M. HENIN.



Communauté d'Agglomération du Calais  
CS 40021 – 62101 CALAIS CEDEX  
Tél. : 03/21/19/55/00 – Fax : 03/21/19/55/09 –  
E-Mail : info@agglo-calais.fr

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** à déposer auprès de l'Etat le dossier de demande de classement en Conservatoire à Rayonnement Départemental pour une nouvelle période de 7 ans, après intervention de MME MATRAT et la réponse de MME LA PRESIDENTE.

**APPROUVE, à l'unanimité,** le projet d'établissement « phase 2 » du Conservatoire à Rayonnement Départemental déposé en appui de la demande de renouvellement de classement de l'équipement communautaire.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** à solliciter, auprès du Conseil Départemental, une subvention annuelle d'un montant de 35 000 euros maximum, pour la période 2015-2017, et **AUTORISE MME LA PRESIDENTE,** ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention à venir.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention de partenariat avec L'Association Familiale de Parents et Amis Personnes Handicapées Mentales du Calais dans le cadre de la Mission sport et handicap, après intervention de MME MATRAT.

**DECIDE, à l'unanimité,** d'actualiser le dispositif de promotion du territoire par le sport dans les nouvelles conditions et de mettre en place ce nouveau dispositif à compter de la saison sportive 2015/2016 après intervention de M.HENIN et les réponses de M.ALLEMAND, Vice-Président aux sports et de MME LA PRESIDENTE.

**AUTORISE, à l'unanimité,** dans le cadre du dispositif « Parcours découverte Territoriale », à accueillir des collégiens du Pas-de-Calais à la base de loisirs des Hemmes de Marck après intervention de M. ROUSSEL et les réponses de M. ALLEMAND, Vice-Président aux sports et M. DUMONT, Vice-Président et Maire de Marck.

**AUTORISE, à l'unanimité, MME LA PRESIDENTE,** ou en cas d'absence ou d'empêchement, les Vice-Présidents pris dans l'ordre de leur élection, à signer la convention quadripartite conclue avec la Ville de Coulogne, le Cercle d'Aviron du Calais, la Ligue Régionale de canoë kayak, après intervention de MME MATRAT et la réponse de MME LA PRESIDENTE

**DECIDE, à l'unanimité,** d'arrêter les tarifs pour la piscine-patinoire et d'appliquer ces dispositions à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015, hors engagement contractualisé et signé avant le 1<sup>er</sup> juillet 2015 après intervention de MME VERNALDE, M. HENIN et réponses de M. ALLEMAND, Vice-Président aux sports et de MME LA PRESIDENTE.

**La séance publique est levée à 20 h 00**

Calais, le  
La Présidente  
Sénateur du Pas-de-Calais  
Natacha BOUCHART